

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du mardi 3 septembre 2024 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – ~~PITAVY Agnès~~ – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESSALCES Sandrine - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – ~~MAURICE Marine~~

Absente excusée : MAURICE Marine

Absents excusés avec pouvoirs : MAILLET-BERT Pascale à DELORME Daniel - PITAVY Agnès à Josette FOLLEAT

1 – Approbation compte rendu du 2 août 2024

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 2 août 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 2 août 2024.

2 – ZAER – Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable-Désignation des zones

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables en l'occurrence les parcelles cadastrées section F n° 289-293-294 pour la construction d'une centrale photovoltaïque.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil définit la zone d'accélération des énergies renouvelables, valide la transmission cartographique à la sous-préfecture de Montbrison et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Personnel- Ecomusée des Monts du Forez

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent du musée vient de réussir l'examen d'adjoint du patrimoine principal de 2nd classe et qu'il souhaite être nommé à ce grade

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte la création du grade d'adjoint technique du patrimoine principal 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 – Convention de mise à disposition ancienne piste de kart à l'association Niglo Drift Team

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition gratuite de l'ancienne piste de kart à l'association NIGLO DRIFT TEAM pour une activité de drift en voiture. L'association prend l'équipement en l'état, celui-ci est réservé uniquement aux membres de l'association. Aucune compétition ne sera organisée sans accord de la mairie

- Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la convention de mise à disposition de l'ancienne piste de kart et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

4 – Classement FFR : France Ruralité Revitalisation - Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambre d'hôtes

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1 407 du code général des impôts permettant au conseil d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou chambres d'hôtes. Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire et à en informer les services fiscaux.

- Questions diverses